

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2008039

OBJET :Versement d'une subvention d'équipement pour la rénovation du Foyer des Jeunes Travailleurs à l'Association Logement Jeune 93

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 14 avril 2008 approuvant le Budget Primitif 2008,

Vu le dossier de réhabilitation du Foyer de Jeunes Travailleurs Eugène Hénaff - 43, rue Edouard Poisson - présenté par l'organisme gestionnaire, l'Association Logement Jeunes 93, réhabilitation dont le coût global s'élève à 7.045.000 euros TTC,

Considérant que le Foyer de Jeunes Travailleurs assume par convention le service de restauration collective des personnels de la ville d'Aubervilliers,

Considérant que les travaux du restaurant du Foyer de Jeunes Travailleurs s'élèvent à 1.735.000 euros TTC,

Considérant de ce fait l'intérêt général qui en ressort,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Décide de verser à l'Association Logement Jeunes 93 une subvention d'équipement de 100.000 euros. Cette dépense sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Article 2 : Cette délibération remplace et annule la délibération n°198 prise lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2008.

Le Maire